

Réflexion



PAR
**MOÏSE
COHEN**

PRÉSIDENT
D'HONNEUR
DU CONSISTOIRE
DE PARIS

RAV YONA GHERMAN

MOÏSE COHEN

COLETTE BAER

MICHAËL AZOULAY

PHILIPPE BOUKARA

FRANKLIN RAUSKY

JACQUES GOLDBERG

SHMUEL TRIGANO

La francophonie : et si on en parlait ?

La francophonie réaffirme l'utilité d'une langue française et la reconnaissance des cultures qui s'y rattachent. La francophonie prône, avec l'ambition d'une langue commune, des identités multiples dans un monde qui garantit la liberté d'être soi-même : savoir s'intégrer, sans perdre son identité propre. Rien de permanent ne se construit dans un monde où l'éducation des valeurs essentielles – les droits de l'homme – est absente. C'est la raison pour laquelle, par-delà la connaissance et la pratique d'une langue commune, il s'agit bien de transmettre une même vision du monde. Un très grand nombre de juifs qui se sont installés en Israël, nés en France ou en Afrique du Nord, ont utilisé la langue française pour leurs études et leur enrichissement culturel personnel. On ne compte plus les philosophes, les intellectuels, les écrivains juifs, maniant à merveille la langue française. Pourquoi Israël, où tant d'hommes et de

femmes continuent à parler français, qu'ils habitent à Netanya, Ashdod ou Jérusalem, par fidélité au pays où ils sont nés ou par amour d'une langue apprise à l'école ou en s'imprégnant de la littérature française, ne fait-il pas partie de l'organisation internationale de la francophonie, qui comprend 80 membres dont 54 de plein droit (dont la Moldavie !), 3 membres associés (dont le Qatar !) et 23 observateurs (dont le Mexique) ? La Conférence ministérielle, délibérant à huis clos, a-t-elle refusé à Israël, l'honneur de se revendiquer comme membre à part entière de cette vaste famille linguistique mondiale ? Il est précisé que « c'est au regard de la place qu'occupe la langue française dans le pays concerné que sont examinées les demandes d'adhésion ». Qui pourrait dénier à Israël cette place privilégiée ?

L'Alliance Israélite Universelle, extraordinaire institution dédiée à l'éducation, n'a pas attendu une décision officielle pour propager le

français à travers le monde et notamment dans de nombreux pays arabes où cette langue est professée avec bonheur. Cette action éducative reste conforme au message de René Cassin, initiateur de la déclaration universelle des Droits de l'Homme. Vivre ensemble implique un socle commun de respect envers son prochain. Aujourd'hui, encore plus qu'hier, l'A.I.U. joue un rôle majeur en matière d'enseignement scolaire et universitaire, en France bien sûr, mais aussi au Maroc, au Canada et de plus en plus en Israël. Y a-t-il plus grand attachement à la francophonie que celui-là ? Je ne suis pas persuadé que dans les pays membres de cette organisation il y ait autant de réalisations concrètes pour propager la langue de Molière. Partenaire de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger (AEFE), son enseignement est conforme aux programmes de l'Éducation nationale pour préparer aux titres et diplômes français. C'est

ainsi que l'AIU représente un acteur privilégié de promotion de la langue et de la culture françaises.

Pour ma part, je voudrais interpeller Michaëlle Jean, actuelle secrétaire générale de la Francophonie, elle qui veut bâtir une francophonie solidaire et ouverte, pour la réinstaller au centre du monde, et contrebalancer l'anglais devenu langue primordiale de la mondialisation gommant les spécificités culturelles. L'anglais s'impose, dans les échanges, comme langue quasi universelle et le français, lui, reconnaît les cultures distinctives de ceux qui le pratiquent. Dans son dernier discours de Bruxelles, elle s'exclamait : « Ne cédon pas, ne plions pas devant la haine et l'obscurantisme ! » Soit. Dans ce cas, qu'elle mette ses souhaits en harmonie avec ses actes, en se rapprochant d'Israël pour l'accepter comme membre de la Francophonie, partageant la même aspiration pour un monde plus juste, avec les mêmes valeurs de civilisation. ●